

Groupe de travail MAEE-ONG
Luxembourg, le 1^{er} février 2019
Projet de Compte Rendu

1. Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Sarah ANJO, Service ONG
- M. Steve ENGEL, Stagiaire

Pour les ONG :

- M. Armand Drews, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Christian Huvelle, Croix-Rouge luxembourgeoise
- M. Frédéric Hauptert, CARE
- M. Paul Delanois, MSF
- M. Michael Feit, Caritas

Excusés :

- Mme Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg

2. Détail

2.1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Est ajouté à l'ordre du jour :

- Les Assises 2019

2.3.) Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up

Le ministère informe qu'il a diffusé un document de l'OCDE comme base de travail pour ses propres procédures. Il contient les différents points politiques à mettre en œuvre, les mécanismes de réponses centrés sur les victimes, etc.

Une ébauche de la feuille de route sera présentée au CAD le 4 février 2019. Plusieurs réunions sont prévues. La « civil society consultation » est annoncée pour le mois de mars.

Le ministère déclare vouloir aligner la Charte au document de l'OCDE étant donné que le processus est déjà en cours, qu'il devra y adhérer de toute façon et que le document semble assez complet. Le calendrier de l'opérationnalisation de la Charte s'alignera également à celui de l'OCDE, de manière à avoir une Charte en place pour septembre 2019. Le ministère propose aux membres du groupe de travail, de se réunir plusieurs fois (à des dates à définir) et de se répartir en plusieurs sous-groupes afin d'identifier, voire définir les éléments susceptibles d'être mis en œuvre et s'accorder ensuite sur l'adoption du document.

Une ONG explique l'application et le fonctionnement de sa charte. Le Cercle des ONG annonce de son côté avoir rédigé une charte et, comme discuté avec le Ministère, avoir attendu le document de l'OCDE distribué par la Direction de la Coopération pour être en accord avec ce dernier. La charte sera retravaillée dans les prochaines semaines sur base des recommandations de l'OCDE. Il annonce également que le point de contact sera Marianne Kraus. La charte est en cours de rédaction. Le ministère propose au Cercle d'envoyer à LuxDev la charte révisée sur base du document de l'OCDE.

Les divers représentants des ONG expliquent leurs propres systèmes et les mécanismes en place pour répondre aux comportements inappropriés ou répréhensibles. La contrainte de temps et le calendrier serré de même que la question de la responsabilité des partenaires locaux sont évoqués.

2.4) Simplification administrative : Einfach Lëtzebuerg

Le ministère explique qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement et que la direction de la coopération s'est avancée pour réaliser un projet pilote en matière de simplification administrative dans le cadre de cette initiative. Dans ce contexte, le ministère déclare souhaiter associer le Cercle aux ateliers de

réflexion en ce qui concerne les échanges avec les partenaires externes, de sorte que la simplification des échanges avec les ONG deviendraient un cas d'étude pilote. Ayant eu à gérer pas moins de 250 projets en 2018 en matière de cofinancement, de sensibilisation et d'action humanitaire, il s'agit dorénavant non seulement de digitaliser, mais également de réévaluer ensemble les procédures de collecte, traitement et d'échange de données.

Le système envisagé s'apparente un peu à la plateforme digitalisée « myguichet.lu » et qui informerait directement son utilisateur du stade de traitement ou d'avancement du dossier et d'éventuelles erreurs contenues lors de la soumission des documents au ministère.

Le ministère annonce qu'il entendait élaborer ce programme, une fois accordé, lors de prochains ateliers et au cours desquels tous les acteurs auraient la possibilité d'émettre ses souhaits et ses attentes. Il signale qu'il essaiera également de l'étendre à ses projets bilatéraux.

2.5) Divers

- **Communication et nouvelle identité visuelle du MAE** : Le ministère informe avoir travaillé sur des guidelines pour l'utilisation de ses logos pour lesquelles les règles d'usage se doivent d'être simples. Un document est en cours de rédaction. Il s'agit de rendre plus visible l'appui du gouvernement luxembourgeois aux projets ou programmes qu'il soutient. Pour des raisons de sécurité ou de plaidoyer politique, il existera des exceptions à l'affichage. En effet, son utilisation peut se révéler très délicate. Ce sera à l'ONG de discerner l'opportunité de l'afficher ou non. En cas d'incertitude et afin d'éviter des situations inconfortables, il est conseillé de demander l'avis du ministère et, selon le principe de précaution, de ne pas mettre de logo en cas de non réponse.

Le ministère évoque également l'épisode où de fausses informations ont circulé sur un supposé retrait du Luxembourg du Nicaragua. Il insiste que cela n'a jamais été annoncé, contrairement à ce qui a circulé dans les médias et sur les réseaux sociaux, y compris sur ceux en Amérique Latine.

. Le ministère rappelle également que les programmes bilatéraux avec le gouvernement ont été provisoirement gelés et qu'il suit de près l'évolution de la situation au Nicaragua. Les projets avec la société civile et les institutions internationales continuent.

- **Frais administratifs : analyse d'impact du nouveau taux appliqué pour l'année de référence 2017 – follow up** : Maintenant que le ministère possède tous les chiffres relatifs aux demandes des frais administratifs, il est en mesure de déclarer que 31 ONG sont sous le régime des 4% et que 34 ONG sont sous celui des 14%. Il ressort que 19 ONG dépassent le plafond actuel et que l'impact varie de -0,1% et -6,67%. Pour les ONG en-dessous du plafond, il n'existe aucune incidence.

Seules 3 ONG qui auparavant n'atteignaient pas le seuil en question, dépassent dorénavant ce dernier.

Les représentants d'ONG s'interrogent sur la répercussion de cet impact sur les projets, alors que la réduction de 15 à 14% en matière des frais administratifs ne permettait pas au gouvernement de réaliser des économies. Le ministère rappelle que la raison de la réduction du pourcentage n'était pas uniquement d'épargner, mais de réduire les frais administratifs en général afin d'atteindre une plus grande efficacité. L'impact financier pour les différentes ONG a été analysé et présenté. Mis à part une ou deux ONG, l'impact financier en termes réels est considéré négligeable.

- **Visite de Mme la ministre au Cercle** : Le Cercle fait savoir qu'il se réjouit de la visite de cette dernière dans ses locaux le 28 février 2019. Son équipe sera présentée ainsi que les membres du Conseil d'administration. Il en profitera pour exprimer ses souhaits et ses doléances. Il compte envoyer un courriel de proposition de l'ordre du jour au ministère au préalable.
- **Suite sondage sur la collecte des dons TNS Ilres** : Le Cercle annonce avoir réalisé son dernier sondage en 2009. Celui-ci servi de base de comparaison pour celui effectué en 2018. Les résultats de cette nouvelle enquête seront présentés dans les locaux du Cercle le 27 février 2019 à 17.00 heures. TNS Ilres fera la présentation.

Le Cercle annonce également avoir visité le nouveau centre de formation situé à la Chambre des salariés et déclare que les ONG pourront utiliser les salles du centre pour un prix forfaitaire. Le Cercle va faire une publication à ce sujet dans un prochain WAL.

- **Assises 2019** : Le ministère annonce un changement de date et de format pour l'édition 2019. Les assises se tiendront probablement en décembre. En vue de son organisation et suite à la proposition de Mme la ministre, il entend réunir un petit groupe de réflexion avec le Cercle, les ONG non membres et Luxdev, afin de réfléchir à un nouveau modèle.

Il annonce vouloir informer sous peu les ONG de la date du discours du ministre qui se tiendra probablement au mois de mai à la Chambre des Députés. Il invite également les membres du groupe de travail à discuter ensemble de cet événement étant donné qu'il affichera un format ouvert et que toutes suggestions sont les bienvenues.

- **Comité Interministériel pour la coopération au développement (CID)**:
Le ministère revient sur les réunions du CID en date du 30 novembre 2018 et du 1^{er} février 2019. Ainsi, la dernière réunion du CID au titre de l'année 2018 portait entièrement sur le thème de la cohérence des politiques pour le développement (CPD). Sur invitation du Cercle, un représentant de la fondation néerlandaise « Woord en Daad », y a présenté la situation et les activités actuellement en cours aux Pays-Bas en matière de CPD. La réunion du 1^{er} février 2019 a de son côté abordé les points suivants : désignation par les ministères des nouveaux délégués-membres du CID, à la suite de la prise de fonction du nouveau gouvernement ; b) discussions sur le plan travail et les thèmes à traiter par le CID en 2019. Dans ce contexte, le ministère invite le Cercle à proposer de manière concertée entre ses membres, des sujets/thèmes qui pourraient

être abordés lors des six réunions annuelles ordinaires du CID. Il informe en outre que Caritas et Fairtrade, recevront prochainement plus d'informations au sujet de l'organisation et du format d'une présentation centrée sur la campagne « *Rethink your clothes*», qui se tiendra à priori lors de la réunion du CID du 29 mars.

- **Sécurité :** Le ministère informe que les efforts en matière de sécurité se sont poursuivis au cours des derniers mois. Ainsi, des missions de « stocktaking » en matière de sécurité et de sûreté ont été menées dans les pays-partenaires de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest. Des formations en sécurité ont également été organisés pour le personnel du MAEE affecté dans ces pays ainsi que pour le personnel du siège qui y voyage régulièrement à titre professionnel.

Un représentant des ONG propose de se rencontrer en vue d'organiser des formations dans ce domaine. Le ministère salue cette proposition et annonce vouloir organiser une rencontre entre le Cercle et le ministère pour en discuter plus amplement.